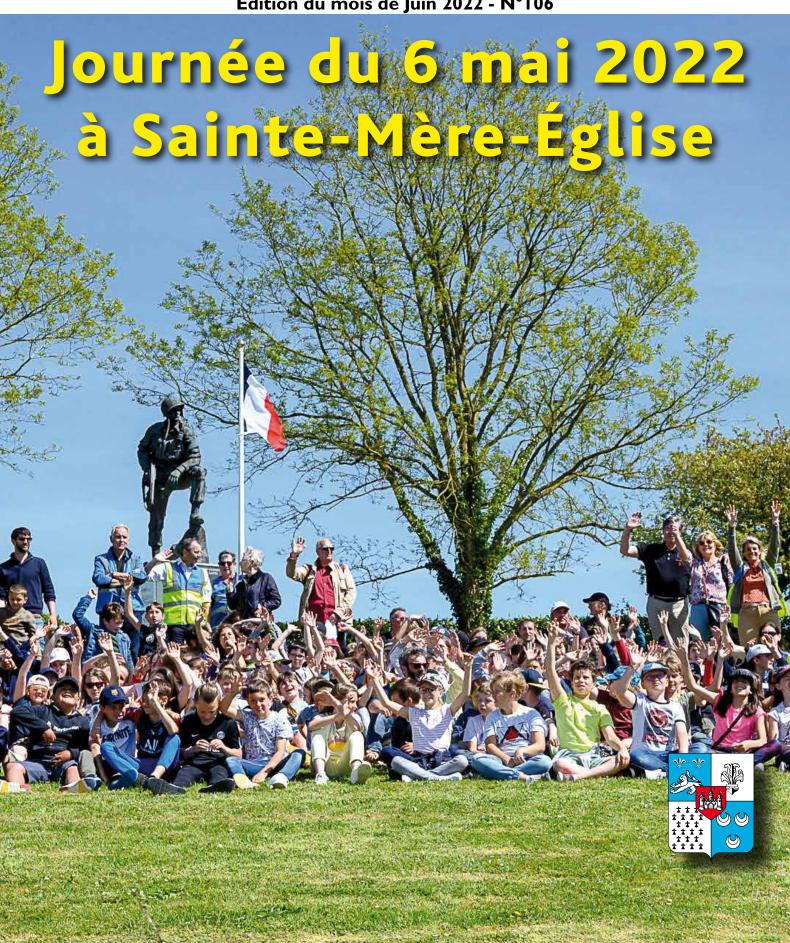
Saint-Hélen

Édition du mois de Juin 2022 - N°106



SOMMAIRE

P 03 - Édito du maire

P 04 - Informations municipales

Comptes rendus des séances de conseil municipal

P 09 - Vie communale

Un court métrage à Saint Hélen
Etat civil
Départ en retraite de Yves BERHAULT
Création d'un jardin de curé
Marché de producteurs
Urbanisme
Vitesse excessive
Incivilités
Agriculture

P 12 – Les travaux sur la commune

Voie piétonne entre la rue du Chêne des Forts et le Pont Es Chat Curage des fossés Réfection de voirie Programme National des Ponts Réorganisation du service technique Commerce et boulangerie, point sur les fravaux

P 13 - Enfance

Ecole Emilie et Germaine Tillion Ecole Saint Yves ALSH des vacances de Printemps

P 15 – Associations

Club de l'amitié
L'évasion Hélennaise
Comité des fêtes
Amicale Laïque
Les Puces Couturières
Studio danse Emeraude
Calendrier des manifestations
du 2ème semestre 2022

P 19 – Solidarité

Association Soleil et Sourires Collecte pour l'Ukraine Le P'tit café des aidants

P 20 - Pour rester branché, élaguez

P 21 - Infos pratiques

Élections législatives Coiffure à domicile Dépistage du cancer colorectal Recensement militaire Déchetterie Ramassage des sacs jaunes

P22 - Focus sur...

La journée du 06 mai 2022 à Sainte-Mère-Église.

P 24 – Petit coin nature

Le coucou



Horaires de la Mairie

Pour toutes vos démarches, les services de la mairie sont ouverts aux jours et horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Tél: 02 96 83 21 55 • Courriel: mairie@saint-helen.fr

Site internet : www.saint-helen.fr

Page Facebook : **Commune de Saint-Hélen,** des informations régulières sur les travaux en cours ou à venir, sur les événements culturels et autres actualités... N'hésitez pas à la rejoindre! Et toujours d'actualité pour rester connecté à Saint-Hélen, l'application CityAll





Vous pouvez rencontrer les élus en mairie sur rendez-vous

Marie-Christine PINARD – Maire de Saint-Hélen *maire@saint-helen.fr*

Olivier BOIXIERE - 1er adjoint

Finances, Urbanisme, Agglomération, Bâtiments, Agriculture, Mobilité, Villages & Patrimoine.

finances@saint-helen.fr ou urbanisme@saint-helen.fr

Conseillers délégués rattachés :

Jean-Michel JOURDAN: mobilité, agriculture

Olivier TREHEL: urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine

Solène SAMSON – 2ème adjointe

Social, CCAS, Enfance, Relations avec les écoles, Services périscolaires, Communication, Associations.

social@saint-helen.fr ou ccas@saint-helen.fr

Conseillères déléguées rattachées :

Laurence GABORIT : relations avec les écoles, périscolaires,

enfance

Aurore PAU: communication, associations

Maël FELIN – 3^{ème} adjoint

Travaux, Voirie, SIVOM, Forêt et Environnement, Sports et Jeunesse. *technique@saint-helen.fr*

Conseillers délégués rattachés :

Elie CHATTON: SIVOM, villages

Serge RIVIERE: voirie, suivi des travaux

Pour prendre rendez-vous

02 96 83 21 55 ou mairie@saint-helen.fr

Réunion de coordination de la municipalité

Maire, adjoints et secrétaire de mairie : tous les vendredis à partir de 17h30

Les titulaires au conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION Mme Marie-Christine PINARD, maire, Titulaire

M. Olivier BOIXIERE, 1er adjoint, Suppléant.



2022 presque terminé. On espérait tous voir le COVID sortir de nos vies et nous permettre de retrouver notre « vie d'avant ».

Si les masques et le passsanitaire ne sont plus d'actualité, nous vivons toujours dans l'incertitude du lendemain. Mais... la vie, tranquillement, reprend le dessus ; les festivités ont repris, les salles, les lieux culturels ont ré ouverts.

Malheureusement, un début de crise économique s'est glissé dans le quotidien et la guerre en Ukraine nous préoccupe! Chers hélennais, vous vous êtes mobilisés pour venir en aide au peuple ukrainien et je tiens à vous remercier pour cet élan de solidarité et générosité des hélennais (encore une belle mobilisation après celle dont vous avez fait preuve pour la confection des masques en 2020). Là ce sont près de 70 colis de première nécessité qui ont été adressés en Ukraine par le biais du Secours populaire. Merci à tous.

Nos (nombreuses) associations relancent leurs activités sociales si importantes sur nos territoires. Vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas, elles accueilleront volontiers toute personne volontaire à les rejoindre. Mobilisons-nous pour renforcer ce tissu associatif et relançons ensemble toutes les festivités d'avant le COVID.

La période a marqué un moment fort de notre démocratie, les élections présidentielles ; et là encore, je tiens à remercier les électeurs hélennais pour leur forte participation. Ce sont plus de 84,20% de votants au premier tour et 82,04% au second tour alors même qu'au niveau des Côtes d'Armor, elle était de 79,52% au premier tour et 78,76% au deuxième. Que cette mobilisation puisse perdurer lors des prochaines élections législatives ; elles auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Je tiens à vous partager dans cet édito notre souci du dérèglement climatique et de la dégradation de notre environnement. Ce sujet est toujours d'actualité. C'est pourquoi nous devons, collectivement et individuellement, encore plus nous impliquer pour réduire notre impact sur l'environnement. Pour nous certes mais surtout pour les futures générations. Qu'allons-nous leur laisser?

Cela passe par de petits gestes du quotidien, à la portée de chacun de nous. Par exemple, si le tri de nos déchets est bien entré dans nos habitudes, il reste encore des progrès à faire en particulier sur le contenu des sacs jaunes, selon un retour porté par Dinan Agglomération. Ce tri sélectif est une de nos contributions à la lutte contre le dérèglement climatique. Alors, soyons plus vigilants.

Pour contribuer au niveau du territoire, la commune de

oilà le premier semestre Saint Hélen a candidaté et a été retenue dans un appel à projets sur la biodiversité. Ainsi, Maël Felin (adjoint à l'environnement), Romain Thomas (employé des services techniques) et moi-même avons participé aux 5 ateliers sur la biodiversité (abordant les thèmes de la pollution lumineuse, des mares, des espaces naturels remarquables, de la forêt et des prairies). Le but de ces ateliers était de poser un plan communal en faveur de la biodiversité, pour fin 2022. Et pour information, un inventaire complémentaire de la biodiversité débute au printemps avec des comptages d'espèces animales comme les chauves-souris, les batraciens ou les reptiles...

> En parallèle, l'étude portant sur la valorisation de la forêt de Coëtquen, débutée en Juin 2021, arrive bientôt à son terme. Elle va maintenant délivrer ses conclusions et ses propositions concrètes. Elles sont le fruit d'une large concertation qui s'est avérée très productive. Le dernier COPIL de restitution par les cabinets d'étude (l'ONF et ATEMIA) a eu lieu ce mardi 10 mai et nous disposerons alors d'un projet de valorisation. Nous proposerons une présentation du résultat de cette étude au grand public certainement avant la fin du mois de juin.

> Comme vous avez pu le constater, les travaux des deux commerces s'accélèrent ; la construction de la boulangerie et la réhabilitation du café-épicerie-multiservices avancent à grand pas. Si les travaux du café devraient se terminer vers la fin juin, l'ouverture des commerces est prévue pour la rentrée de Septembre. Les artisans-commerçants se préparent à vous accueillir à Saint Hélen!

> L'heure de la retraite a sonné pour Yves BERHAULT, Yves était au service des Hélennais depuis Juin 2007. Lors de son pot de départ offert par la municipalité le 29 Avril dernier, il a été remercié par l'ensemble des agents et des élus qu'il a pu côtoyer pendant ces 15 années. Assurément, nous retrouverons Yves dans nos associations pour continuer de faire vivre sa commune et partager du lien social entre nous.

> Et maintenant, les **grandes vacances** avancent à grands pas, nous les attendons tous avec impatience ! Profitezen au maximum même si vous restez à votre domicile. De nombreuses activités sont organisées sur le territoire, l'office du tourisme Dinan-Cap Fréhel basé à Dinan reste à votre disposition pour tout renseignement. Et, sur la commune, nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le Cinéma en plein air face à l'église le samedi 2 Juillet!

> Je vous souhaite une bonne continuation et vous rappelle que toute l'équipe municipale est à votre disposition.

> > Marie-Christine PINARD Maire

RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2021

1- RÉHABILITATION DU COMMERCE CAFÉ ÉPICERIE : RÉSULTAT APPEL D'OFFRES

LOTS	ENTREPRISES	OFFRE DE BASE HT
Gros Oeuvre	DURAND BÂTIMENT	73 159.76€
Menuiseries Extérieures		Aucune offre
Menuiseries Intérieures		Aucune offre
Plâtrerie	KOEL CHRISTOPHE	23 485.49€
Revêtements de Sols Faïence	MIRIEL	11 408.18€
Peinture	EMERAUDE PEINTURE	6 919.75€
Plomberie	GUENO	12 367.00€
Électricité	GUENO	15 077.52€
	TOTAL	142 417.70€

A noter qu'il est proposé de retenir une variante dans le lot peinture qui correspond aux choix d'une peinture ALGO (bio et végétale) pour un montant de 618.94 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après avoir pris connaissance de ces propositions :

- retient les offres proposées pour un montant de 142 417.70 € HT,
- retient la variante du lot peinture pour un montant de 618.94 € HT

2- CREATION D'UNE BOULANGERIE : DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur Olivier TREHEL présente à l'assemblée le projet de la boulangerie élaboré en lien avec le Maître d'œuvre désigné « Atelier du Port » puis il donne lecture à l'assemblée du Règlement de Consultation des Entreprises dans lequel figure notamment le détail des différents lots à savoir :

LOT 1 Démolitions LOT 7 Revêtements de sols - faïence

LOT 2 Maçonnerie LOT 8 Cloisons frigorifiques

LOT 3 Charpente LOT 9 Peinture

LOT 4 Couverture LOT 10 Plomberie sanitaires ventilation

LOT 5 Menuiseries extérieures et intérieures LOT 11 Électricité – chauffage – courants faibles

LOT 6 Plâtrerie

Y sont également inscrits les critères de jugement et de classement des offres, à savoir :

- Prix des prestations (50%)
- Pertinence technique de l'offre (50%)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après avoir pris connaissance de ces propositions :

- autorise Madame le Maire à signer le permis de construire,
- approuve l'Avant-Projet Détaillé présenté,
- autorise Madame le Maire à lancer les procédures de consultation des entreprises conformément au code de la commande publique,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les candidats ont jusqu'au 20 janvier 2022 à 12 heures pour déposer leurs offres par voie électronique. La commission d'appel d'offres se réunira le jour même.

3- BUDGET COMMUNAL: DECISION MODIFICATIVE N°2

Après délibération et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
020 Dépenses imprévues	-9 150 €	
2041411 Subventions d'équipement	+250 €	
2183-205 Matériel scolaire 2021	+600€	
2188-199 Matériel divers 2021	+2 700 €	
2313-194 Travaux restauration mairie	+5 600 €	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
6411 Personnel titulaire	+12 000 €	
6413 Personnel non titulaire	+10 000 €	
6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 6 000 €	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 6 000 €	
6454 Cotisations aux ASSEDIC	+ 500 €	
Total	+34 500 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
6419 Remboursement sur rémunérations	+ 9500 €	
7381 Taxes additionnelles aux droits de mutation	+ 15 000 €	
74121 Dotation de solidarité rurale	+ 10 000 €	
Total	+34 500 €	

4- TEMPS DE TRAVAIL : MISE EN PLACE DES 1607 HEURES

Depuis le 1^{er} janvier 2002, la durée légale de travail est fixée à 35 heures par semaine et le temps de travail annuel est de 1600 heures. En 2004, ces 1600 heures ont été augmentés de 7 heures avec la journée de solidarité.

Par dérogation aux règles de droit commun, les employeurs publics avaient la possibilité de maintenir des régimes de travail plus favorables aux agents et donc inférieurs à la durée légale.

La Loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique entend mettre fin aux régimes dérogatoires et harmoniser la durée légale du travail au sein de la fonction publique territoriale qui est de 1607 heures. La date butoir d'entrée en application de cette disposition de la loi a été fixée au 1er janvier 2022.

Jusqu'à présent, le total d'heures effectives était de 1 561 heures pour notre commune. Le temps de travail de chaque agent a donc été étudié et une réunion d'information a été organisée avec l'ensemble du personnel communal afin de leur présenter leurs nouveaux emplois du temps.

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de mettre en place les 1607 heures à compter du 1er janvier 2022.

Au vu du calendrier du Comité Technique Départemental, la présentation de ce dossier aura lieu en 2022.

5- ADOPTION DE CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Madame Solène SAMSON présente à l'assemblée les conventions liant la commune à :

- l'association Rance Coëtquen Football (président Nicolas ROGER) dont l'objet est l'utilisation et la gestion du terrain de foot et du bâtiment annexe comprenant les vestiaires, les douches, la buvette et le foyer. Elle fixe le cadre dans lequel cette activité est exercée.
- l'association Studio Danse Émeraude (présidente Tifenn LEMOINE) dont l'objet est l'utilisation et la gestion de la salle de motricité de l'école publique « Emilie et Germaine Tillion » pour la pratique de la danse classique, moderne et jazz. Elle fixe le cadre dans leguel cette activité est exercée.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces conventions et autorise Madame le Maire à les signer.

6. ADOPTION DE LA CONVENTION AVEC LE STADE PLEUDIHENNAIS

Monsieur Maël FELIN présente à l'assemblée la convention liant la commune au Stade Pleudihennais (président Maurice BOIXIERE) dont l'objet est la mise à disposition du terrain de football, du terrain d'entraînement ainsi que du foyer, propriété de la commune, afin de faciliter la pratique du football féminin.

Les périodes de mise à disposition sont modifiables par voie d'avenant et définies initialement comme suit :

- Mardi et jeudi de 17h30 à 19h30 (pour l'école de foot sauf les U14)
- Samedi de manière exceptionnelle et selon un planning défini à l'avance

En contrepartie, le Stade Pleudihennais s'engage à fournir la peinture de traçage au profit du club communal « Rance Coëtquen FC ».

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention (Mr Olivier BOIXIERE compte tenu de son lien familial avec le Président), approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

7. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 20 octobre 2021 afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur l'accord fiscal de fusion de Dinan Agglomération. Le rapport de la CLECT annexé à la délibération a été adopté par la CLECT à la majorité simple avec une voix contre et une abstention. La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- Adopte le rapport de la CLECT du 20 octobre 2021 en annexe de la délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

8. AIDE CLASSE ULIS

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la directrice de l'école Sainte-Croix de Dinan sollicitant une subvention pour 2 élèves scolarisés dans une classe ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) et domiciliés à Saint-Hélen. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal acceptent de verser la somme de 500 € par enfant soit un total de 1 000 €.

Informations municipales:

COMITE COMMERCE

12 personnes étaient présentes lors de la réunion qui s'est tenue le mardi 30 novembre 2021, les futurs commerçants ont présenté leurs projets pour échanger avec les membres du comité.

BRIGADE VERTÉ

Monsieur Maël FELIN fait le point sur les différents chantiers terminés (chemin du lotissement le Renard Bleu, chemin des Vallées) ou en cours (chemin du Bois des Terres, le Pont es Chats vers la vallée du Péron).

TERRAIN LES ELIANS:

Monsieur Olivier BOIXIERE informe l'assemblée que le dossier est actuellement bloqué car le Notaire doit retrouver un nouvel ayant droit.

Questions diverses:

Madame Martine BUGEAUD signale que des lamelles sont à remettre sur le grillage de la cour de l'école.

RÉUNION DU 11 JANVIER 2022

1 - ADHESION DE BEAUSSAIS-SUR-MER À DINAN AGGLOMÉRATION

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1er janvier 2023.

Pour ce faire, la Commune s'appuie sur la procédure de retrait adhésion dérogatoire, permettant à une commune de se retirer d'une Communauté de Communes sans solliciter l'avis de cette dernière, ni des communes qui la composent.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé, par délibération en date du 20 décembre 2020 et à la majorité des voix, d'étendre son périmètre à cette collectivité. 2022-001 Cette délibération a été notifiée aux communes intéressées afin de solliciter l'expression de leur accord dans un délai de trois mois. L'accord sera réputé acquis si la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou si les deux tiers des communes représentant la moitié de la population y sont favorables.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (Olivier TREHEL), le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'adhésion. Monsieur Olivier TREHEL souhaite obtenir plus d'information et plus de transparence sur les effets de cette adhésion pour pouvoir se prononcer de manière plus éclairée. Toutefois, il reste solidaire de la décision prise.

2 - COMMERCE BAR EPICERIE: ATTRIBUTION DES LOTS N°2 ET N°3

Monsieur Olivier TREHEL rappelle à l'assemblée que lors de l'appel d'offres pour la réhabilitation du commerce café épicerie, aucune proposition n'avait été déposée pour les lots N° 2 « menuiseries extérieures » et N°3 « menuiseries intérieures ».

Aussi, conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique, il a été décidé de solliciter directement une entreprise qui puisse répondre à ce projet. Aussi et après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les propositions suivantes remises par l'entreprise MARTIN de PLOUASNE, à savoir :

Lot n°2 « menuiseries extérieures » : 30 462.23 € HT soit 36 554.68 € TTC

Lot n°3 « menuiseries intérieures » : 23 510.59 € HT soit 28 512.71 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : valide les deux lots présentés ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagement correspondants.

Monsieur Pascal BOURSICOT fait remarquer que le budget est dépassé pour ces 2 lots : il convient d'une augmentation qui peut s'expliquer par une hausse des prix des matières premières et des problèmes d'approvisionnement du fait de la COVID.

3 - COMMERCE: SUBVENTION REGION « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE »

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention avait été déposée auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ». En date du 17 décembre 2021, un courrier émanant du président du Conseil Régional nous informait que ce projet avait retenu leur attention et que, sous réserve du vote de la commission permanente, une subvention d'un montant de 162 469 € pouvait nous être accordée.

4 - BOULANGERIE : ETUDE DE SOLS

Monsieur Olivier TREHEL indique à l'assemblée que le projet de construction de la boulangerie nécessite une étude géotechnique car il est situé en zone de sismicité 2 classé en risque d'importance II. Deux sociétés ont donc été contactées afin qu'elles fournissent un devis pour une mission G2- AVP.

Seule la société SOLCAP de TREGUEUX nous a adressé une proposition qui s'élève à 4 640 € HT soit 5 568.00 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis complet et autorise Madame le Maire à le signer.

5 - DEPOSE ET REPOSE FOYER E109 POUR LA FUTURE BOULANGERIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public de dépose et repose d'un nouveau foyer E109 en vue des travaux de la future boulangerie présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 3 499.20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

6 - BUDGET COMMUNAL: DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à la délibération sur la révision des Attributions de Compensation de Dinan Agglomération dûe à la suppression de la taxe d'habitation, Monsieur Olivier BOIXIERE présente une décision modificative au budget communal.

Après délibération et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
739211 Attribution de compensation	+11 800 €	
022 Dépenses imprévues	-11 800 €	

7 - FRELONS ASIATIQUES: PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Considérant la délibération n° 2021-03-10 en date du 1er avril 2021 portant adoption de la convention frelons asiatiques Considérant la convention de groupement de commandes de Dinan Agglomération portant sur la réalisation des prestations de destruction des nids de frelons asiatiques signée le 12 avril 2021. Considérant la participation qui s'élève à 256.03 € au titre de l'année 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à régler à Dinan Agglomération la somme de 256.03 €

8 - ASSOCIATION COLLECTIF DES MAIRES DE BORD DE RANCE

Madame le Maire expose à l'assemblée que les Maires des Bords de Rance se sont regroupés en collectif autour de la problématique de l'envasement de la Rance.

Réunis à Saint-Malo le 2 juillet 2021, ils ont décidé de se constituer en association. Cette dernière a pour objet la préservation des qualités environnementales, paysagères et patrimoniales de la Rance, ainsi que le maintien des usages récréatifs et économiques de cet estuaire maritime.

Madame le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion de la commune à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de valider l'adhésion de la commune de Saint-Hélen à l'association du collectif des Maires des Bords de Rance
- autorise Madame le Maire à signer les actes correspondants.

Informations municipales:

ÉTUDE SUR LA FORET DE COËTQUEN Succès de l'atelier participatif qui a eu lieu le lundi 13 décembre 2021 avec la présence de 23 participants. Un retour d'étude est prévu fin avril et non en mars comme initialement envisagé.

BRIGADE VERTE Un point est fait par Monsieur Elie CHATTON sur les travaux en cours. Une convention avec l'Office National des Forêts est en cours d'élaboration afin que la brigade verte puisse intervenir en forêt. Des chemins de randonnée vont devoir être référencés.

COMMERCE Première réunion de chantier le mercredi 12 janvier avec un démarrage prévu la première semaine de février. Des remerciements sont adressés aux agents du service technique qui ont vidé les locaux de l'ancien commerce. Ce travail va permettre d'économiser environ 2 500€.

Questions diverses:

- Madame Martine BUGEAUD souhaite savoir pourquoi les graffitis racistes et homophobes qui figurent sur le transformateur de la Bégaudière n'ont pas été nettoyés. Un point va être fait avec le secrétariat et les services de la gendarmerie et le nettoyage pourra être alors effectué.
- Monsieur Olivier TREHEL, dont le fils est en école de cinéma de Rennes, demande s'il est possible, par convention, de mettre à disposition les étages de la mairie, pour le tournage d'un film d'horreur « un cri dans la nuit ». Celui-ci est prévu du 2 au 6 février 2022, de nuit avec une équipe de 16 personnes. Un accord de principe est donné. Les services de gendarmerie ainsi que les proches voisins seront prévenus.

RÉUNION DU 1er FEVRIER 2022

1 - CRÉATION DE LA BOULANGERIE : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur Olivier TREHEL donne lecture à l'assemblée de la synthèse de l'analyse des offres proposée par l'Atelier du Port, Maître d'Oeuvre, à savoir :

LOTS	ENTREPRISES	OFFRE DE BASE HT
Démolition	SNT NICOLL	20 250.00 €
Gros Oeuvre	DURAND BATIMENT	108 000.00 €
Charpente	ARCANNE	27 625.80 €
Couverture	VILLALON	31 242.08 €
Menuiseries Ext Int	MARTIN	40 195.17 €
Plâtrerie	KOEHL	17 258.10 €
Revêtements De Sols	MIRIEL	11 600.00 €
Agencement Labo	LCB AGENCEMENT	24 306.82 €
Peinture	EMERAUDE PEINTURE	5 889.14 €
Plomberie	GUENO	12 729.42 €
Électricité	GUENO	20 210.72 €
	TOTAL	319 307.25 €

A noter qu'il est proposé de retenir les variantes suivantes :

Lot n°5 menuiseries : menuiserie ALUVAIR pour 2 902.85 € HT et pose de stores Bannes pour 7 214.03€ HT Lot n°9 peinture : plus value peinture ALGO pour 378.55 € HT

Après avoir pris connaissance de ces propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

- retient les offres proposées pour un montant de 319 307.25 € HT
- retient les variantes de l'entreprise MARTIN pour 2 902.85 € HT et 7 214.03 € HT
- retient la variante de l'entreprise EMERAUDE PEINTURE pour 378.55 € HT
- autorise Madame la Maire à notifier le marché aux entreprises retenues
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Pascal BOURSICOT regrette l'offre élevée de l'entreprise DURAND pour le lot n°1 et ce malgré les négociations qui ont eu lieu. Celle-ci s'explique en partie par le coût de la mise en place d'une grue (9 000 €).

Monsieur Olivier TREHEL reconnaît que l'architecte a sous-estimé ce lot, ce qui explique la grande différence entre l'estimation et l'offre proposée.

2 - COMMERCE BAR EPICERIE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION « Bien vivre partout en Bretagne »

Monsieur Olivier BOIXIERE rappelle à l'assemblée que le 3 juin dernier, le conseil municipal avait sollicité un accompagnement de la Région pour le projet de préservation du dernier commerce de la commune dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».Puis il donne lecture du courrier du Président du Conseil Régional nous informant que notre projet avait retenu leur attention et qu'il pourra être accompagné pour un montant de 162 469 €. Après avoir connaissance des conditions d'éligibilité, le plan de financement revu de ce projet se présente ainsi :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Acquisition murs	190 000.00 € HT	Etat DETR 2021	166 800.00 € HT
Travaux	406 000.00 € HT	Département Relance	50 000.00 € HT
Honoraires	40 000.00 € HT	Région Bretagne	162 469.00 € HT
Etude CCI	9 375.00 € HT	DSIL Relance 2021	136 000.00 € HT
Frais de notaire	4 500.00 € HT	Autofinancement	134 606.00 € HT
TOTAL	649 875.00 € HT	TOTAL	649 875.00 € HT

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du projet de relance du commerce du Bourg
- valide le prévisionnel de dépenses d'investissement tel que présenté ci-dessus
- sollicite la Région Bretagne, à hauteur de 25% du montant total des travaux et acquisition estimé à 649 875 € HT, soit 162 469 €

3 - TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE: DEMANDE DETR 2022

L'Ecole Publique « Emilie et Germaine Tillion » a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et d'extension en 1990. Depuis cette date, les matériaux ont évolué et l'une des priorités de la municipalité est de réduire la facture énergétique de ce bâtiment. Il a donc été décidé de remplacer toutes les ouvertures extérieures ainsi que les vélux et stores des salles de classe. Coût total de cette opération : 80 000 € HT.

Après avoir pris connaissance de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire ces travaux au budget 2022.
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

subvention DETR 32 000.00 € autofinancement 48 000.00 €

- Sollicite l'inscription de cet investissement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2022.

4 - ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOTBALL

Suite à une intervention de l'entreprise ALLEZ, chargée de l'entretien des installations sportives d'éclairage public, il a été constaté un état vétuste du réseau au terrain de football.

Une étude de remise en état des coffrets des platines G0094/0095 a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie qui a estimé cette opération à 1 658.88 € TTC (coût total des travaux majorés de 8% de frais d'étude et de suivi).

Én conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, notre participation pour ces travaux s'élève à 998.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide d'inscrire notre participation à l'article 615 du budget communal.

5 - DEMATERIALISATION: INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis 2015, Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation.

Ainsi, il est proposé l'établissement d'une nouvelle convention et ses annexes (jointes à la délibération). La convention fait état des changements sur la répartition des tâches entre le service instructeur de Dinan Agglomération et les communes. La convention doit être adaptée à chaque commune en fonction de ce qu'elle souhaite instruire en interne : Certificat d'Urbanisme d'information (CUa), Déclaration Préalable (DP) simple. Ainsi la commune souhaite instruire : le certificat d'urbanisme d'information (CUa). Aucun changement n'est envisagé sur le volet facturation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention et ses annexes,
- Autorise Madame le Maire, à signer la convention qui sera applicable à partir du 1er janvier 2022.

6 - INTERCOMMUNALITE: ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Madame Le Maire informe que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2020. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au sein de Dinan Agglomération, prendre acte du rapport d'activités 2020 de Dinan Agglomération.

7 - INTERCOMMUNALITE : ADOPTION DU PFFS (Pacte Fiscal et Financier Solidaire)

Suite à la validation du nouveau pacte fiscal et financier au Conseil Communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal.

Présentation du pacte fiscal 2021 - 2026 :

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

- 1. Les fonds de concours
- 2. La dotation de solidarité communautaire (DSC)
- 3. Le reversement des IFER éoliens et centrales photovoltaïques
- 4. Le reversement du produit de foncier bâti communal perçus sur les zones d'activités communautaires
- 5. Le reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

- Concernant les reversements financiers aux communes : L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€. En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.
- Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes : L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou le la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes. Les évolutions proposées sont présentées dans le document en annexe.

Le Conseil Municipal de SAINT-HELEN, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) annexé à la présente délibération.

Informations municipales:

BULLETIN MUNICIPAL.

Pourront y figurer, des articles sur la faune et la flore qui avaient été préparées il y quelques années par Monsieur Hubert LEPERE. Y seront également portés, les résultats des recherches archéologiques menées par le CERAA dans la forêt de

DEPART EN RETRAITE. Pour information, Monsieur Yves BERHAULT a fait valoir ses droits à la retraire à compter du1er mars 2022. Une offre d'emploi a été déposée sur le site du Centre de Gestion pour pourvoir à son remplacement.

Questions diverses:

Madame le Maire informe l'assemblée que les toilettes publiques ont été dégradées dans la nuit du 26 au 27 janvier 2022. Une plainte a d'ailleurs été déposée à la gendarmerie.

Vie communale

Un court-métrage à Saint-Hélen

"Sans pitié", un film d'horreur comique une maquilleuse.

Du 2 au 7 février dernier, des étudiants en audiovisuel à l'ESRA de Rennes sont venus tourner un film dans les locaux de la mairie que la commune a mis à leur disposition. Les tournages ont eu lieu de nuit, entre 16h00 et 7h00 du matin ; l'équipe était composée de

Neuf de ces étudiants ont créé l'association "SYNEMA" pour notamment pouvoir aller chercher des financements sur leur projet. Ils concoivent ces petits films pour leur école mais aussi pour constituer un sont en préparation. panel d'expérience.

douze étudiants, trois comédiens et Neuf mois de préparations ont été Nous leur souhaitons bonne chance.

nécessaire pour le film "SANS PITIÉ". Sur le tournage, chacun des étudiants a un poste dédié mais ils changent de poste à chaque film pour accroître leur expérience.

Le film de dix à quinze minutes sortira compléter la formation théorique de courant avril et déjà trois autres films

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur autorisation sont mentionnés dans ce bulletin)

20 février 2022 Chann COTTENOT PELTIER

13 avril 2022 Tim GIMONNET

Mariages

02 avril 2022 Jean-Michel JOURDAN et Carole LEMAÎTRE

Décès

14 janvier 2022 Patrick RENAUX

(Personnes domiciliées hors commune)

En Février : Denise ROBERT veuve LORRE (La Feuillée)



Départ à la retraite



Vendredi 29 avril 2022, à la salle Coëtquen, Mme Le Maire accompagnée du personnel communal, des adjoints, des conseillers municipaux et d'anciens élus a tenu à honorer Yves BERHAULT, à l'occasion de son départ à la retraite, pour ses 15 années passées au service technique de la commune.

Vie communale

Création d'un jardin de curé

Où?

Près de l'église en lieu et place des pins abattus (infestés par les chenilles processionnaires).

Qu'est ce qu'un jardin de curé?

A l'heure actuelle, le jardin de curé rassemble à la fois des plantes vivaces sans souci, des fleurs annuelles fleuries tout l'été, des aromatiques pour les tisanes et la cuisine, des fruits ainsi qu'un petit potager. Mais aussi des plantes d'antan, des légumes anciens.

Peuvent y être intégrés des nichoirs à oiseaux, à chauve-souris , des récupérateurs d'eau, un compost, etc...

Par qui?

L'idée est d'associer les habitants, les associations et les écoles à ce projet. Que ce soit pour sa création et son entretien.

Ce projet vous parle ? Vous avez un peu de temps à consacrer, des connaissances à partager, ou l'envie d'en apprendre plus ?

Alors retrouvons nous autour d'un projet commun.

Contact et inscription : En mairie ou par courriel à technique@saint-helen.fr



Le Marché de producteurs

Marché hebdomadaire tous les samedi matin de 9h00 à 12h00 sur la place de l'église à Saint-Hélen.

Encore des nouveautés sur votre marché!

Depuis quelques semaines maintenant, Aurore de la Chantelouas boucherie charcuterie vous propose diverses viandes (porc, boeuf, veau et agneau) et brochettes ainsi que pâtés et saucisses...

Et chaque semaine un plat différent à emporter, une bonne idée pour varier vos plaisirs de la table !

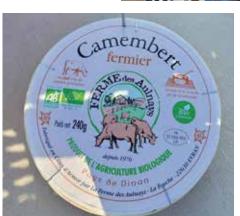
Corentin de Komi Komi Udon, nouilles japonaises établi un menu au mois (entrées/snacking, plat et dessert). On voyage jusqu'au pays du soleil levant, beaucoup d'exotisme dans votre assiette!

Avec l'arrivée du printemps, retour de Jérôme de Crotichèvre avec ses fromages frais et à tartiner. Des saveurs printanières à découvrir!

Maintenant, le fournil Tourne Sole de Léa, avec son pain bio à l'ancienne, vous propose des camemberts de la ferme des Aulnays.

A partir du samedi 7 mai, Mr David, de Saint-Maraicher de Saint Méloir (culture semi raisonnée), viendra enrichir notre offre avec ses légumes de saison, et vous pourrez trouver sur son étal divers plants selon la saison (salades, tomates, courgettes, poireaux et choux...).

Sur ce marché, vous pourrez y trouver nos exposants commerçants habituels : Martine avec ses galettes et ses crêpes, Gilles avec les volailles



de Saint-Maden, Ryma avec les fruits et légumes,





Emmanuelle avec son poisson et crustacés. Une nouveauté la Casa J avec ses pizzas à emporter.

En alternance restauration ambulante de Lilian et Marie Pierre de Saveurs douces avec samossas et cuisine réunionnaise.

Et Anita produits hongrois avec gâteaux à la broche sucrés et cône salé au fromage.



Et tous les quinze jours, Margaux avec ses infusions et thé Stentea ainsi que Abdélilat avec ses olives et fruits secs.

Et toujours la bonne humeur sur le marché! Un moment en famille ou une ballade sympathique!

Venez flâner sur le marché avec l'arrivée des beaux jours. Tous nos commerçants se feront un plaisir de vous accueillir et de vous proposer tous leurs produits.

Si vous jouez d'un instrument de musique et que vous désirez partager votre passion, vous serez les bienvenus pour jouer quelques morceaux.

A très vite, sur le marché !!

Nous sommes à la recherche de producteurs laitiers, crème fraîche, yaourts...

Contact:

Evelyne au 06.74.99.35.20

Vie communale

Urbanisme 2022

Suite à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) les noms des personnes ne sont plus mentionnés dans le tableau des permis de construire et déclarations préalables.

Permis de construire accordés 1 Impasse des Ajoncs

Maison individuelle 2 Rue de la Forge Boulangerie 20 bis Le Mézeray Maison individuelle 12 Rue des Prés Maison individuelle Le Gage Fermeture préau

<u>Déclarations préalables accordées</u> 12 Rue du Clos de l'Epine p passerelle métallique La Haute Bésselière Panneaux photovoltaïques

1 Rue du Clos de l'Epine

Château de Coëtquen Rehaussement d'une cheminée Pose d'un portail Chemin des Granitiers

2 Rue des Ecoliers Clôture 3 Le Bois du Rocher Clôture 22 La Croix du Frêne Vélux

4bis Rue du Clos de l'Epine Abri de jardin 3 La Ville es Boues Fenêtre

5bis Le Bois Picot Remplacement fenêtre

+ porte Clôture

1 Impasse des Fougères Panneaux photovoltaïques 1 La Gouhardière

8 Le Mézeray

Vitesse excessive



Régulièrement des appels ont lieu ou des mails sont adressés à la mairie en raison de la vitesse excessive dans notre commune. En centre bourg elle est de 50km, sur une route départementale et nationale de 80 km.

Sur toutes les routes à double sens de circulation le code de la route prévoit une

limitation de vitesse à 80 km !

Lors de la traversée d'un lieu-dit (zone d'habitation hors agglomération, signalée par des panneaux à fond noir précisant le nom du lieu-dit) il n'y a pas de limitation de



vitesse spécifique. Des usagers risquent de rentrer et sortir des habitations, il est donc nécessaire de ralentir avant de franchir cette zone, pour réduire les risques d'accident.

Il a été remarqué qu'au niveau de certains lieu-dit de la commune les voitures roulent très vite, même en présence des panneaux de limitation de vitesse. Malheureusement il est très difficile de remédier à ce phénomène.

Nous devons prendre conscience que lorsque nous traversons un lieu-dit nous devons ralentir, et là j'engage les conducteurs et leur conscience.

Incivilités

Bien qu'un point ait été fait dans le bulletin de mai 2021 certaines incivilités continuent :

Les déjections canines non ramassées par les propriétaires de chien notamment dans les allées piétonnes parallèles à la rue du chêne des forts et le chemin des granitiers. Ces derniers sont empruntés par les assistances maternelles de la commune que les enfants soient en poussettes ou marchant à pied.

Les bruits de voisinage en journée (non-respect des heures autorisées) et le soir (musique trop forte, discussions fortes jusque tard dans la nuit).

Les déchets (papiers, masques, bouteilles, emballages...) sont de retour sans oublier les décharges sauvages de pneus et sacs poubelles dans la forêt.

Stationnement sur les trottoirs notamment au niveau du bourg où des parkings municipaux sont disponibles. Pour rappel un trottoir est une partie latérale d'une rue surélevée et réservée à la circulation des piétons. Le stationnement sur ce dernier est interdit et relève d'une infraction de 150€. Alors pensez aux piétons qui doivent marcher sur la chaussé et qui pourrait être vous-même.





Non-respect du STOP. Le panneau STOP indique au conducteur qu'il doit marquer l'arrêt à l'intersection. Ceci est valable pour tous véhicules motorisés ou non. Le non-respect d'un STOP encoure pour le conducteur une amende forfaire de 135€ et un retrait de 4 points sur le permis de conduire. Cette infraction étant à haut risque, elle représente une contravention de 4ème catégorie. Est-ce que ces conducteurs malveillants pensent aux risques et aux conséquences causés par un accident sur un piéton ou un véhicule dont la personne accidentée pourrait être un proche?

Agriculture

Mesdames et Messieurs les agriculteurs je respecte beaucoup votre travail. D'ailleurs Jean-Michel Jourdan, conseiller délégué à l'agriculture aidé par Elie Chatton, travaille déjà avec certains d'entre vous afin d'améliorer vos conditions.

Toutefois de nombreux déplacements d'engins agricoles du fait des amendements, cultures ainsi que récoltes, conjugués à un temps parfois humide et pluvieux, conduisent bien souvent à laisser des traces de boue ou de terre sur les routes, les rendant glissantes. La présence de boue sur la chaussée peut être lourde de conséquences et l'agriculteur pourra être responsable en cas d'accident.



Dans ce cas vous devez être équipés de panneaux de signalisation qu'il est primordial de placer sur les routes afin de prévenir les usagers de la présence de boue (comme vous le faites déjà en période d'ensilage), sortie de tracteurs... et donc de limiter les risques d'accidents. Si vous salissez la route, vous devez aussitôt signaler le danger et dans les meilleurs délais, procéder au nettoyage, sinon vous vous mettez en infraction. Si le danger est signalé par un panneau adéquat, la responsabilité de l'usager est aussi engagée car il doit adapter son comportement à la signalisation mise en place.

Côté pénal, l'article R 116-2-4 du code de la voirie routière prévoit de sanctionner les personnes qui laissent couler, répandent ou jettent sur la chaussée, des substances nuisant à la salubrité et à la sécurité publiques par une amende de 1 500 à 3 000 €. Les exploitants agricoles ont l'obligation de laver régulièrement les routes pendant toute la durée du chantier s'ils ne veulent pas payer de contravention. Malheureusement, cette réglementation n'est pas régulièrement appliquée.

Alors pensez aux hélennais et aux hélennaises. Un grand merci

es travaux sur la commune

Réorganisation du service technique :

M.Yves BERHAULT a fait valoir ses droits à la retraite au 1er mars 2022.

La commune a recruté M.Glenn Mallet qui sera en charge de la gestion et de l'entretien des bâtiments.



M.Romain THOMAS chargé de l'entretien et de la gestion des espaces verts a décidé de nous guitter pour rejoindre la commune d'Évran.

Il rejoindra son nouveau poste le 1er juillet.

Voirie:

Réfection des routes dans le cadre du plan de Voirie Dinan Agglomération :

Chaque année Dinan agglomération octroie une somme par commune pour la réfection de la voirie, cette année la dotation est de 43.000€ ttc. Nous prévoyons la réfection de deux tronçons : La Feuillée et La Besselière. Malheureusement le prix des matériaux ne cessant d'augmenter, nous nous verrons peut-être dans l'obligation de diminuer notre linéaire de voirie.

Travaux SIVOM:

Réalisation d'une voie piétonne entre La rue du Chêne des forts et Le Pont Es Chat.

Curage des fossés sur plusieurs tronçons afin de limiter les débordements lors des orages.

Programme national des Ponts :

Suite à une inspection du pont de Coëtquen par la société Apave dans le cadre du plan national des ponts, le rapport indique un risque d'affaissement de la voûte de l'ouvrage. La municipalité a donc pris la décision d'interdire son franchissement par les véhicules à moteur.

La route est donc fermée entre La Ville Hamon et Coëtquen. Le franchissement est toujours possible pour les piétons et les cyclistes.

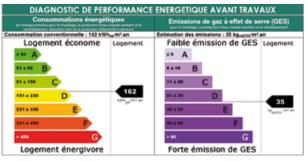
Commerce et boulangerie, les travaux

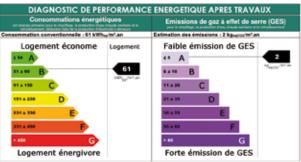
Le Café-Epicerie-Multiservice

Les travaux du commerce ont démarré en novembre dernier par la réalisation d'un désamiantage total du bâtiment ; puis, le 12 janvier dernier la première réunion de chantier en présence des entreprises a eu lieu. Nous avons d'abord procédé au curage complet du rez de chaussée du commerce par nos employés communaux avant de laisser la place à l'entreprise de gros œuvre DURAND BATIMENT en charge des différentes démolitions, percements et création de dallage isolés.



Le projet du commerce répondra à la réglementation thermique rénovation ; nous allons ainsi rénover ce bâtiment pour qu'il puisse passer d'une consommation « D » à une consommation « B ».





Au 29 Mars, l'ensemble des dallages sont coulés, et l'entreprise en charge de l'isolation et de la plâtrerie interviendra début avril. Les menuiseries, quant à elles, seront livrées courant mai. Sur ces dernières, nous subissons en termes de délai la crise actuelle mais cela ne devrait toutefois pas impacter notre projet.

Le planning de fin de travaux du commerce est arrêté au 30 Juin prochain, pour une mise à disposition aux futures repreneuses fin juillet; ainsi, il est prévu une inauguration début septembre pour son ouverture au public.

La Boulangerie

courant février ; la raison de ce décalage est que nous devions élaborer un permis de construire complet, incluant les accessibilités PMR et notice incendie avec un délai d'instruction plus long que celui du commerce, qui a simplement fait l'objet d'une déclaration préalable.

Les travaux de terrassement de la boulangerie sont achevés et prochainement, les fondations seront coulées puis l'élévation des murs sera réalisée.

Les travaux de la boulangerie ont quant à eux débutés Les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre du commerce ont toutes répondues au projet de la boulangerie et le résultat de l'appel d'offre boulangerie selon les critères d'attribution ont permis à ces dernières de réaliser les deux projets commerce et boulangerie.

> Le planning de fin de travaux de la boulangerie est quant à lui arrêté au 30 juillet prochain, pour une mise à disposition aux futurs repreneurs début août ; l'inauguration aura elle aussi lieu début septembre pour son ouverture au public.

Le Financement

Les projets commerce et boulangerie bénéficient de nombreuses subventions octroyées par l'état, la région et le département.

- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 136 000€ - Le Département : 50 000€
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 166 800€ - Bien vivre partout en Bretagne : 162 000€

12

École Émilie et Germaine Tillion

Nous entrons dans la dernière période de l'année scolaire à l'école Emilie et Germaine TILLION. Certains projets arrivent à leur terme et d'autres vont voir le jour.

Semaine Nationale des Mathematiques

Du 7 au 14 mars, les 5 classes de l'école ont participé à la semaine des mathématiques, une opération qui est proposée chaque année par le comme le totem des formes ou les Section, CP-CE1 et CE1-CE2 sont ministère de l'Éducation Nationale. Un des objectifs de cette semaine étant de permettre à tous de découvrir le plaisir de faire des mathématiques. Cette année, le thème était "Maths en formes".

Tout au long de la semaine des ateliers ont été proposés aux élèves. Le vendredi, chaque classe a exposé ses travaux.

Classe des TPS/PS/MS:

découvert Les élèves ont nombreuses activités ludiques autours des formes



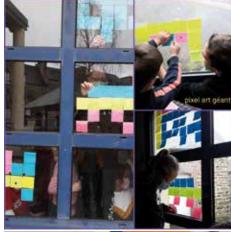
ont aussi travaillé sur reconnaissance de formes à partir du matériel de motricité puis ont réalisé des compositions collectives à partir des formes (voir les 4 tableaux).

Les CE1-CE2 ont participé à trois ateliers autour du thème des formes : un jeu de société (Blokus) où les joueurs doivent déposer tour à tour leurs formes sur un plateau, un atelier alliant formes géométriques et raisonnement logique et un atelier de création artistique.





Les CP-CE1 et les CM1-CM2 ont Culture : travaillé en coopération, l'accent étant Spectacles au théâtre des Jacobins mis sur une installation de pixels dans le cadre de la programmation du art géants dans toute l'école et la festival Jacobambins. construction de structures en volume Le 4 mars, les classes de Grande architectures de paille.











Petits et grands ont adoré ces temps d'ateliers en tutorat.



allées voir le spectacle intitulé "Aux étoiles!"



Les deux artistes de la compagnie Le Cirque Hirsute nous ont emmenés dans des aventures spatiales pleines de péripéties et d'acrobaties. Essayant d'accrocher tant bien que mal étoiles et planètes pour remplir l'espace à l'aide d'un trébuchet géant, ces deux complices nous ont fait rire et rêver.

Ce spectacle empreint de poésie et d'humour a merveilleusement plu aux élèves.

Le 4 avril, tous les Moyens et les Grands de maternelle ont assisté à un spectacle musical intitulé"La traversée du grand large"



Confortablement installés sur nos petit nuages, l'artiste nous a fait voyager au travers de ses musiques de différentes origines, de ses chansons et de ses instruments que les enfants ont pu manipuler tout au long du spectacle.

Un moment hors du temps, tout en douceur et en poésie, très apprécié de

Projet danse de création

Les élèves de CM1/CM2 sont engagés cette année dans un projet danse.

Ils ont déjà bénéficié de 3 séances de "mise en danse" avec Annaïg Leroy, intervenante du kiosque.

Afin de compléter leur culture de la danse, la classe s'est rendue à la salle

École Émilie et Germaine Tillion

Solenval à Plancoët pour découvrir le les petits hélennais ont rencontré leurs Activites sportives : spectacle "Contest". Cette découverte a été très appréciée par les élèves. Ils ont été sensibles à l'humour et à l'énergie des 2 danseurs : Fadil et Pierre.

L'heure est venue de découvrir la chorégraphe qui inspirera leur travail de création. Il s'agit de Maggy Marin et plus particulièrement sa pièce "Maybe". Le 16 juin, les élèves se produiront devant 4 autres classes du secteur pour restituer leur chorégraphie.

Préparation à la sortie à Sainte-Mère-Eglise du 6 mai.

Jacques Villain, membre de l'association "Instant MEMORY" a présenté à la classe la sortie à Sainte-Mère-Eglise qui aura lieu le 6 mai.

Cette sortie permettra de découvrir ce lieu de mémoire et de comprendre le déroulement du débarquement.

Le discours passionné de M Villain a attisé la curiosité des élèves. Ils sont impatients de s'y rendre.

Cette sortie est organisée conjointement par les villes de Saint-Hélen, la Vicomté et Pleudihen-sur-Rance

Pratiques théâtrales

La classe de CP-CE1 a participé au projet coopérons dès l'École "pratiques théâtrales" ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE CÔTES-D'ARMOR proposé par l'OCCE



(Office Central de la Coopération à l'Ecole).



En amont, la classe a découvert le texte "Danse Célestine" de l'auteure de théâtre jeunesse : Sabine Tamisier. Puis, elle s'est exercée avec différentes propositions de jeux pour travailler la posture, la mise en mouvement dans l'espace et la mise en voix.



Le 22 mars, accompagnés de leurs enseignants et de Anne-Sophie James, Le programme se poursuivra en mai l'animatrice pédagogique de l'OCCE, avec la découverte de la haie.

copains de Collinée et du Gouray à la Course d'orientation salle Mosaïque de Collinée.

Une belle rencontre qui a permis aux enfants d'échanger sur leurs pratiques et de les enrichir lors des ateliers proposés.

Environnement: Sortie en forêt de Coëtquen



Les classes du cycle 2 sont sensibilisées à la protection de leur environnement avec le programme d'animations "Notre eau, l'arbre et le bocage", proposé par le bassin versant Rance Aval Faluns Guinefort et financé par Dinan Agglomération. Ils découvrent les notions de bassin versant, paysage, bocage et leurs rôles vis-à-vis de l'eau. En mars, les deux classes sont allées passer une journée dans la forêt de Coëtquen.



Elles étaient accompagnées par Rachel Lécuyer, une animatrice de la maison de la Rance. Les enfants ont pu étudier la faune et la flore de la forêt : observation et recherche de plantes, recherche de traces d'animaux (terriers, plumes, nids ...), pêche de jeunes salamandres, recherche de petits animaux dans la litière forestière ... autant d'activités qui ont permis aux enfants de découvrir la diversité du vivant et le lien unissant les différentes espèces dans un lieu proche de chez eux.







élèves du CP au CM2 ont bénéficié de 6 séances de course d'orientation encadrées par Frédéric Bouyer, animateur sportif de Dinan Agglomération. Les enfants se sont exercés à la lecture de plans et à la recherche des balises autour du terrain de foot.



A l'issue des 6 séances, les élèves ont pu se mesurer les uns aux autres lors d'une course chronométrée.

Badminton

En décembre et janvier, la classe de CM s'est rendue à la salle Némée de Dinan pour y suivre un cycle badminton.



Ces six séances étaient animées par un animateur sportif de la ville de Dinan.



Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 26 juin pour la fête de l'école !!!

Enfance

École Saint-Yves

Bravo aux élèves de CE-CM!

Vendredi dernier, deux gendarmes de Dinan sont venues superviser l'examen du "permis internet" chez les CM et celui du "permis piéton" chez les CE.

Rien de tel que de la prévention pour diminuer les risques sur internet comme dans la rue!



Collecte de papier à recycler



Dans le cadre de notre projet Eco-Label, nous avons mis en place une collecte de papier à recycler.

Un combi a été placé par l'entreprise "Romi Bretagne" sur le parking face à l'école.

La collecte a été un franc succès. Merci à tous ceux qui ont participé.

SOLIDARITÉ UKRAINE

L'école avec la coopération de tous les élèves, des parents et de la municipalité ont mené 2 actions durant le temps du cârème:

- une collecte de produits d'hygiène.
- une vente de crêpes le jeudi 24 mars et le vendredi 08 avril dont les bénéfices serviront de dons pour le peuple ukrainien.





ALSH

L'accueil de Loisirs vient de fermer ses portes après deux semaines de vacances.

Sortie en forêt, Jardin du Val Cocherel, Chasse à l'œuf, Fête du Printemps et grands jeux ont ponctué ses journées.

Tout cela s'est déroulé sous un magnifique soleil.

Les enfants ont pu aussi élaborer des gâteaux qu'ils ont pu déguster à l'heure du goûter.

Maintenant, la page à peine tournée, l'équipe d'animation planche sur le programme d'été.

L'accueil de loisirs sera ouvert du 8 juillet au vendredi 29 juillet sur le site de Saint-Hélen et du lundi 22 au mercredi 31 août sur le site de La Vicomté sur Rance.





Associations

Club de l'amitié

Le club a fait son Assemblée Générale de l'année 2022 au cours de laquelle il a été procédé à la présentation de la clôture des budgets 2020-21, à l'élection du tiers sortant, et à l'inscription des adhérents pour l'année 2022 et nous constatons toujours un très vif intérêt au travers de nos

La présidente Mme Colette JUNGENE a présenté ensuite les objectifs pour l'année en cours. Pour finir tout le monde a été convié à déguster les délicieuses crêpes cuisinées par nos bénévoles. Nos activités principales de l'année sont la boule bretonne, les jeux de société, promenade dans la forêt, etc.

Mme Colette JUNGUENE : Présidente du Club de l'Amitié de St HELEN

Contacts: amitisthelen@gmail.com • Tél. 06 07 81 82 87



Evasion Hélennaise — Comité des fêtes

ENFIN!...

prairie aura lieu le :

DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022 à partir de 8H00

Pour un spectacle inédit sur un circuit d'environ 1,5 km

les participants seront de différentes catégories (50, 65, 85, 125 Cm3, vétérants, trophée Club).

Nous comptons sur la motivation des

bénévoles pour préparation ainsi que l'organisation de cette journée qui se promet d'être spectaculaire !!! Entrée gratuite Restauration et buvette sur place



Et surtout n'oubliez notre pas soirée bourguignon qui aura lieu le Contact: 06.41.20.08.68

3 septembre!

Le comité des fêtes a repris avec un nouveau bureau composé de Jérôme La première édition d'une course sur Pépin Président, Serge Rivière vice-président, Solenn Egault secrétaire, Soazick Leroutier Secrétaire Adjointe, Hervé De-Blic trésorier, Marie-Christine Pinard trésorière adjointe, ainsi que les membres : Elie chatton, Alexandre Douabin, Darius Rebecca, Jennifer Rivière, Valérie Nivaille, Florence Saudrais, Gisèle Grison, Josian K'bidi.

> Nous organisons le 2 juillet 2022 un cinéma en plein-air, buvette et petite restauration sur place. Film proposé "Nos jours heureux".

Notre traditionnel repas réunionnais aura lieu le 24 septembre 2022 à la salle des fêtes de Saint-Hélen.

Un projet de loto est en cours d'élaboration.

Une activité de loisirs créatifs sera proposée à partir du mois de septembre ouvert aux enfants. adolescents et adultes. Une réunion d'information aura lieu prochainement.

ou 06.01.45.84.38



Société de chasse La Hélennaise

Après 22 années passées à la présidence, Monsieur Philippe Saudrais a passé le flambeau lors de l'assemblée générale du 6 mars 2022. Un nouveau bureau a été constitué

Président : Ronan Dufee, Vice-président : Olivier Riviere, Secrétaire : Maël Dufee, Secrétaire adjoint : Didier Monmusson, Trésorière : Martine Leux, Trésorier adjoint : Jérome Lesné, Membres : Franck Dufee, Guillaume Duval et Bernard Chouin.

Un nouvel élan pour la Hélennaise constituée de jeunes chasseurs motivés qui seront à votre écoute cas de besoin. Il existe deux types de chasse sur la commune :

- La chasse aux petits gibiers qui se pratique seul avec son chien le dimanche de mi-septembre à fin février.
- La chasse en battue, une chasse importante pour réguler notamment la prolifération des sangliers et ainsi limiter les dégâts dans les cultures agricoles. Il faut savoir que les agriculteurs qui subissent des dégradations du fait du gros gibier sont indemnisés par la fédération des chasseurs. Les battues gros gibiers ont lieu du 15 Août au 28 février.

Nous pratiquons entre 2 et 3 battues par mois qui ont lieu le samedi ou dimanche, ce qui laisse de la disponibilité pour les balades en famille.

Il est prélevé une dizaine de sangliers par an sur notre commune dont la venaison est partagée.

Il est nécessaire et indispensable d'être présent sur le terrain afin d'assurer une régulation intelligente et efficace pour certaines espèces.

La sécurité est notre priorité. A chaque battue des consignes de sécurité sont données



et des panneaux de signalisation sont mis en place sur les

N'hésitez pas à venir nous voir quand vous nous croiser en campagne, il y aura toujours une solution pour trouver un autre chemin pour continuer votre balade.

Il faut noter que dans le secteur de la Ganterie et la Gouhardière ce ne sont plus les chasseurs de Saint-Hélen qui y pratiquent la chasse mais ceux de la Vicomté-sur-Rance suite à une reprise des terres par leur société de

Pour toute information les numéros du président et viceprésident sont disponibles à la mairie ainsi que les jours de chasse. Un repas sera prévu en fin d'année.

Amicale Laïque

ESCLAFFADES 2022

Les 9 et 10 juillet prochains, notre village va retrouver l'effervescence du festival avec du cirque, du théâtre, de la musique, de la danse, des arts de la rue, de nombreux spectacles et animations pour tous les âges.



Un programme riche en créations artistiques originales à découvrir et à savourer dans la bonne humeur. Convivialité, échange, esprit bon

enfant et festif sont des valeurs portées par l'organisation et l'ensemble des bénévoles heureux de vous accueillir pour faire la fête.





33 spectacles et animations, 91 artistes et animateurs, plus de 200 représentations et interventions, 140 bénévoles, quelques milliers de spectateurs et de sourires...



Vous trouverez le programme complet et les modalités de réservation sur le site <u>www.festival-esclaffades.com</u>.

A noter que l'entrée sera gratuite pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune (CP au CM2) ou habitant à Saint-Hélen. Ces billets gratuits seront à retirer à la mairie à partir du 1er juin.

Associations

Les Puces Couturières

Les puces couturières et loisirs créatifs organisées par les membres de "De Fil en Aiguille" ont rencontré un beau succès le dimanche 13 février. Tout ce qui touche à la couture et à la mercerie était exposé dans la salle des fêtes : des coupons de tissus, des rideaux, des draps brodés, de la doublure, de la dentelle, des serviettes, des nappes, des napperons, des galons, des passepoils, des rubans...



Et que dire des rayons mercerie avec des dés à coudre, des bobines de fil, des fusettes, des aiguilles à tricoter à côté de nombreuses pelotes de laine, de fermetures-éclair, de boutons, de canevas ... Et pour les loisirs créatifs, de nombreuses propositions pour le scrapbooking... Le tout à la grande satisfaction des exposants et des visiteurs qui, à la mi-journée avouaient avoir déjà fait de belles affaires.

Studio Danse Émeraude

Les élèves de l'association Studio Danse Emeraude sont fiers de présenter leur travail lors du gala de fin d'année, après deux longues années sans monter sur scène!

Rendez-vous le dimanche **19 juin** après-midi au **théâtre des Jacobins** à Dinan !



Renseignements:

par téléphone au 06 88 14 24 62

ou par mail: studiodanseemeraude@gmail.com



Calendrier des Fêtes 2ème semestre 2022		
Dates	Manifestations	Lieux
12 juin	Pêcherie – Pêcheurs des Quintaines	Etang des quintaines
2 juillet	Cinéma plein air	Descente de l'église
5 juillet	Pique-Nique – Club de l'amitié	Salle Coëtquen
9-10 juillet	Les Esclaffades – Amicale Laïque	Bourg
3 septembre	Repas – Evasion Hélénaise	Salle des fêtes
11 septembre	Repas – AFC	Salle des fêtes
24 septembre	Repas Réunionnais – CDF	Salle des fêtes
15 octobre	Tartiflette – OGEC	Salle des fêtes
22 -23 octobre	Les Eslaff'jeux – Amicale Laïque	Salle des fêtes et Coëtquen
26 octobre	Potée – Club de l'amitié	Salle des fêtes
9 décembre	Arbre de Noël – Amicale Laïque	Salle des fêtes
10 décembre	Marché de Noël	Parking de l'Eglise
15 décembre	Goûter de Noël – APEL	Salle des fêtes
17 décembre	Repas de Noël – Club de l'amitié	Salle des fêtes
31 décembre	Réveillon St Sylvestre – CDF	Salle des fêtes

Solidarité

Association Soleil et Sourires

L'Association "Soleil et Sourires" a tenu son Assemblée Générale le 28 Mars 2022 à la Salle Beaumarchais de Pleudihen-sur-Rance devant une assemblée d'une trentaine de personnes composée d'élus des trois communes, Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen, La Vicomté-sur-Rance, ainsi que des personnes visitées et de sympathisants.

La Présidente a rappelé l'action des 22 membres bénévoles: visiter les personnes seules isolées, âgées, malades, afin d'apporter un peu de joie, de réconfort, rompre la solitude, rendre de menus services.

Une sortie a été organisée le 13 Juillet dernier en bordure du lac de Combourg, cela a été un moment très convivial avec des distractions et un goûter.

Pour Pâques et Noël, grâce aux subventions reçues par les municipalités, nous offrons des chocolats et des petits cadeaux qui sont très appréciés.

Ne pas hésiter à nous faire connaître les personnes qui auraient besoin d'être visitées.

L'après-midi s'est clôturée par un goûter qui a permis beaucoup d'échanges.

Thérèse GABILLARD

Association Soleil et Sourires • Tel. 02 96 83 20 75 Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen, La-Vicomté-sur-Rance

Collecte en faveur des Ukrainiens



Au cours d'une réunion de travail du C.C.A.S, la crise en Ukraine s'est ajoutée aux sujets du jour et il est décidé, en soutien à la population Ukrainienne, de s'associer avec le Secours Populaire de Dinan et ainsi de leur verser une subvention d'un montant de 300.00€ pour l'achat de materiel et d'organiser une collecte.

C'est ainsi que des flyers sont distribués dans vos boîtes aux lettres et que des temps de collecte sont organisés à la maison des associations et sur le marché du samedi matin.

Le 30 mars 2022, Mrs Dominique LEONARD et Patrick HUBERSCHWILLER sont venus chercher les 70 cartons de dons récoltés.

Un grand merci à vous pour votre mobilisation!

Le P'tit Café des Aidants -

L'aidant c'est peut-être vous.

Si vous aidez et venez en aide régulièrement à une personne âgée dépendante ou à une personne handicapée de votre entourage pour les activités de la vie quotidienne, vous devenez un «aidant». En tant qu'aidant vous pouvez exercer cette activité à votre domicile ou à celui de la personne aidée.

Votre aide régulière est permanente ou non. Elle peut prendre différentes formes comme les soins d'hygiène et de confort, l'accompagnement à la vie sociale, les démarches de gestion financière et administrative, la coordination, la vigilance, le soutien moral et psychologique, l'entretien de la maison ou même l'accompagnement de fin de vie...

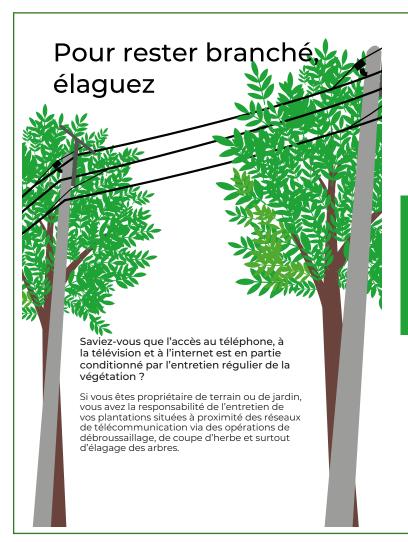
Le profil d'un aidant en quelques chiffres :

- 90% des aidants sont des membres de la famille.
- 9% sont des amis ou des voisins.
- La moitié des aidants sont les conjoints et un tiers les enfants.
- 74% sont des femmes.
- 61% des aidants ont une activité professionnelle.

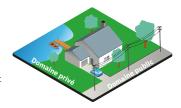
Des solutions sont proposées pour permettre le droit au répit à l'aidant dont le "P'tit café des Aidants".

Les prochains "P'tit café des Aidants" auront lieu à Saint Solen les lundis 13 juin et 11 juillet 2022.





Élaguer régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.





Les bénéfices d'un élagage régulier

Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétisme et un confort de récolte



Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves,

Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.







Les accès au réseau de télécommunication sont fragiles. **Protégeons-les!**



Les communications électroniques au quotidien

A titre personnel ou professionnel, les communications électroniques sont devenues indispensables.

Elles s'avèrent même vitales lorsqu'il s'agit de la sécurité de chacun (112, SAMU, police-secours, pompiers...) notamment pour les personnes dépendantes isolées.

Leur interruption perturbe le fonctionnement des télétransmissions, des alarmes, des télésurveillances, etc.

Le télétravail, évolution de notre société, sera également remis en cause en cas de coupure du réseau.

Les frottements sur les câbles, ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries sont une cause importante de mauvais fonctionnement et peuvent entraîner des dommages de nature à interrompre les services de télécommunications électroniques.

La cohabitation entre les réseaux de communications électroniques et la végétation est tout à fait possible, mais il faut penser à l'organiser et rester vigilant.



→ Elaguer pour garantir la sécurité des personnes et des biens

Chaque année, la végétation gagne les abords des réseaux aériens et provoque leur dégradation et donc,

l'interruption de vos services (TV. téléphone, internet etc...).



Le propriétaire a la responsabilité de l'entretien de ses plantations. Cet entretien leur incombe et doit être réalisé à titre préventif.



ASTUCIEUX!

L'anticipation par un ébranchage annuel réaulier diminue le nombre et l'envergure des d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

LE CONSEIL

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse et/ou complexe.

LE BON PLAN

Lors de l'aménagement de votre jardin, pensez à choisir iudicieusement vos essences de végétaux ainsi que leur emplacement afin d'éviter tout élagage.

Restez branchés,



élaguez!

Infos pratiques

Ne laissez pas les autres

décider pour vous!

otez

Élections Législatives -

Durant les deux jours consacrés à l'élection du Président de la République, il a été rappelé à plusieurs reprises aux électeurs la règlementation en vigueur concernant le déroulement d'un vote. Vous trouverez ci-après les consignes du ministère de l'intérieur :

Les étapes de l'opération de vote

L'électeur se présente au bureau de vote indiqué sur sa carte électorale.

Pendant le scrutin, au fur et à mesure de son arrivée :

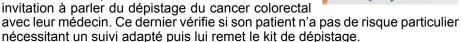
- il prend une enveloppe électorale et les différents bulletins de vote. La circulaire du 16 janvier 2020 précise qu'il prend ensuite un bulletin de vote d'au moins deux candidats (ou listes de candidats) ou aucun dans le cas où il utilise ceux qui lui ont été envoyés à son domicile.
- il doit se rendre alors dans un isoloir (obligatoire depuis 1913) pour introduire dans l'enveloppe le bulletin du candidat ou de la liste de leur choix. Cette disposition permet d'assurer le secret du vote et donc de garantir le libre choix des électeurs, sans pression aucune.
- l'électeur se dirige ensuite vers la table où se trouve l'urne.
- il présente sa carte électorale et sa pièce d'identité **obligatoire** dans les communes de plus de 1000 habitants (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photographie).
- à l'appel de son nom, il glisse son enveloppe dans l'urne, puis il émarge (signe) à côté de son nom sur la liste prévue à cet effet. La carte électorale est estampillée par un assesseur au moyen d'un timbre portant la date du scrutin.

Merci de bien vouloir appliquer ces consignes lors des prochaines élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Dépistage du cancer colorectal

Les kits de dépistage livrés directement à domicile Dépister un cancer colorectal est facile grâce au test immunologique. Ce test de recherche de sang caché dans les selles est rapide et efficace. Il est à faire chez soi, puis à envoyer gratuitement au laboratoire pour être analysé.

Le test s'adresse aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 75 ans qui recoivent tous les deux ans, une invitation à parler du dépistage du cancer colorectal.



Depuis le 1^{er} mars 2022, il est désormais possible à toute personne éligible invitée au dépistage organisé du cancer colorectal de recevoir gratuitement un test de dépistage à domicile.

La possibilité de recevoir le test à domicile vient compléter la remise par le médecin traitant. Avec l'invitation reçue, il est désormais possible de s'identifier en ligne sur le site de l'Assurance Maladie monkit.depistage-colorectal.fr, d'y répondre à quelques questions, et, en l'absence de risque particulier, de commander le test pour le recevoir à domicile. Ce geste simple peut sauver des vies!

Avec environ 43 000 nouveaux cas par an, le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer en France. Son dépistage est particulièrement important : plus il est détecté tôt, moins les traitements sont lourds et plus les chances de guérison sont importantes. Détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

La MSA d'Armorique

RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Semaine Paire

Afin de conserver une fréquence de collecte sélective tous les 15 jours pour les usagers, nous vous informons qu'à compter du 1er janvier 2021, le ramassage des sacs jaunes se fera les semaines paires.

HEURES D'OUVERTURE

Déchetterie de Conillé

02.96.88.23.22

Ouverture :

lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires:

8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

Nouveauté à St Hélen

Coiffure à domicile

Lydiane, nouvellement installée sur notre commune, vous coiffe à domicile.



Du mardi au samedi sur rendez-vous au **07.70.37.58.77**



Recensement Militaire



Vous venez d'avoir 16 ans :

pensez au recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pièces justificatives à apporter :

- ► Livret de famille
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile

Le recensement reste obligatoire, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

Retour sur le 6 juin 1944 à Sainte-Mère-Église

Journée du 6 mai 2022 à Sainte-Mère-Église et Utah Beach avec les classes de CM1 et CM2 de Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen, La Vicomté-sur-Rance et Miniac-Morvan.



Le 2 août 2021, l'association INSTANT MEMORY par son président-coordinateur Jacques VILLAIN invitait les maires de Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen La Vicomté-sur-Rance à venir découvrir l'exposition photos dédiée aux vétérans du Débarquement à Sainte-Mère-Église.

Cette commune est un haut lieu de la bataille de Normandie. La nuit du 5 au 6 juin 1944. la même nuit où Emile BOUÉTARD a succombé dans le Morbihan en venant libérer son Pays, cette nuit-là, au prix de combats féroces, Sainte-Mère-Église allait devenir une des premières communes de France métropolitaine libérées de l'oppresseur nazi.

A l'occasion de ce déplacement, nous avons eu le privilège de rencontrer 5 dames témoins vivantes de cette nuit du "jour le plus long". Elles avaient alors entre 12 et 22 ans. Malgré le contexte rude de cette période et la violence meurtrière qu'elles ont vécu au plus près, leurs propos se voulaient empreints d'empathie et de

messages pacifiques, le tout ponctué de beaux sourires. Leurs personnalités attachantes comme leurs témoignages émouvants nous ont profondément touchés.

Depuis, nous souhaitions faire partager cette expérience. Nous avons donc invité nos classes de CM1 et CM2 à une journée mémorielle le vendredi 6 mai 2022. Les lieux de mémoire contribuent à la transmission de l'histoire. Ils concourent au développement d'une société capable de réflexion et fondée sur des valeurs démocratiques et républicaines. L'avenir sera bâti par les enfants d'aujourd'hui. Nous adultes avons le devoir de les initier à la connaissance de notre passé. Car nous sommes convaincus que, comme le rappela Winston Churchill : "Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre."

Ce déplacement a été organisé avec l'appui d'INSTANT MEMORY, sous le parrainage du Général Jean REUNGOAT,

Pleudihen, Saint-Hélen et La Vicomté, auxquelles a été associée Miniac-Morvan. En tout, ce sont 156 enfants des 7 écoles privées et publiques, accompagnés de 36 adultes - dont 3 animateurs, 2 photographes et 1 vidéaste - qui participaient à cette expédition. Les classes étaient réparties en 3 sections - Alpha, Bravo et Charlie correspondants aux 3 cars mobilisés. Durant le trajet, les cars se transforment en salles de classe participatives avec une animation sous forme de quizz qui permet de se cultiver tout en progressant vers le Cotentin.

A notre arrivée, impossible de ne pas être saisi par le parachute accroché au clocher de l'église de Sainte-Mère qui nous renvoie à John STEELE, rendu célèbre par le film en concertation entre les communes de "Le jour le plus long". Ce vétéran, comme

des centaines d'autres, sera toujours resté attaché à Sainte-Mère Eglise et la réciproque est vraie. La journée va nous le prouver et dès la descente des cars, direction l'AIRBORNE MUSEUM où son directeur. Eric BELLOC, nous attend avec deux autres guides pour une visite personnalisée. Le musée est somptueux avec trois univers saisissants. L'espace WACO consacré aux planeurs et à leur utilisation lors du Débarquement en Normandie. Comme le bâtiment C-47 où trône cet avion légendaire au centre d'une scénographie spectaculaire. De même que l'opération NEPTUNE qui invite, en pleine nuit, à embarquer aux côtés des parachutistes de la 82ème Division aéroportée avant d'être larqués sur Sainte-Mère au cœur des combats. Le tout avec les commentaires avisés de nos guides et les réponses aux questions des enfants. Puis vient le moment tant attendu pour

nous. Nous rejoignons un espace privatisé où nous attendent Mesdames Andrée AUVRAY, Georgette FLAIS, RENOUF, Jeanine FAUTRAT et Suzanne DUCHEMIN, toutes témoins de la nuit du 5 au 6 juin 1944. Leur vivacité et leur éloquence n'indiquent en rien leur âge. Pourtant ces cinq dames qui fêtent de 90 à 100 ans se retrouvent face à 156 enfants de 9 à 11 ans. Nous qui attendions ce moment depuis de longs mois n'allons pas être déçus. Les enfants écoutent, sans un mot et sans aucune remontrance, pendant près de 1h30 ces témoignages enregistrés avec des "yeux d'enfants d'autrefois". Hélène témoigne des bombardements de Saint-Lô où elle était en pensionnat "toute la ville était détruite". Elle se remémore ses 8 ans, en 1940, lorsque son papa parti faire la guerre ne reviendra alors qu'elle en avait déjà 13 : "j'avais grandi et il avait beaucoup vieilli, nous ne nous sommes pas reconnus".

Focus sur...



Andrée raconte l'occupation des maisons du bourg de Sainte- Mère et comment le Général ROMMEL, en inspection du Mur de l'Atlantique, organisa une nuit à l'improviste une réunion avec son état-major dans sa propre demeure. Elle narre cette bombe allemande tombée dans une lessiveuse remplie de cendres alors qu'elle faisait la lessive avec des amies "nous aurions dû mourir ce jour-là, mais, par chance, la bombe n'a pas explosé !". Suzanne, la centenaire, rapporte avec malice et presque avec féerie cette nuit inoubliable quand elle se remémore tous ces parachutes observés de son balcon "comme des pétales blanches qui tombaient partout". A son tour, Jeanine relit les écrits de son père sur cette nuit d'angoisse et ses lendemains douloureux. Enfin, Georgette témoigne de la rencontre, incroyable, dans son jardin, entre un Américain tombé du ciel et l'Allemand qui logeait dans sa maison, comment son père s'est interposé et ce moment angoissant "les secondes les plus interminables de ma vie". Ce passage surréaliste au cœur des combats quand le GI totalement détendue "il disait sans cesse "Okay !" distribua chocolat, chewing-gum et cigarettes "même à l'allemand". Et puis le moment où les rôles se sont inversés, l'allemand "après avoir vu tous les américains sur la place" s'est déclaré prisonnier. Tout cela s'est déroulé sans aucune violence en grande partie grâce aux notions d'anglais de Georgette et aux traductions allemandes de son père qui ont permis aux ennemis de se comprendre.

David BOIXIÈRE, Maire de Pleudihen/Rance Tout cela n'est qu'un échantillon bien trop réducteur de la richesse de leurs propos. Le mot de la fin pour Andrée qui, à la demande d'un enfant sur ce qui l'a le plus marqué, répond avec sagesse : "ce qui m'a le plus marqué, c'est la solidarité de cette époque, car on n'avait pas le choix, c'était très dur, il fallait s'entraider et ça c'était bien" et d'ajouter pour autant "je ne vous souhaite pas de vivre cela". Merci à ces Dames qui seront chaleureusement applaudies et confieront leur satisfaction d'être entourées de tous ces enfants.

Après cette matinée bien remplie en émotions, la pause déjeuner se passe "sous le soleil normand" comme nous le précise avec humour Alain HOLLEY, maire de Sainte-Mère Eglise. Ensuite, nous nous rendons au parc mémorial de la Fière situé à 3 km. Nous y retrouvons l'adjoint au maire Philippe NEKRASSOFF, auteur du livre "Eagle's tragedy" consacré aux appareils qui furent abattus au cours de la nuit du 5 au 6 juin, Louisette LEDUCQ et des membres des AVA (Amis des vétérans américains), plusieurs véhicules (jeeps, dodge) et des reconstituteurs Paratroopers. Parmi eux, le Docteur Sébastien GOMEZ en tenue de "médic" venu spécialement de Chartres où il réside. En 3 étapes, les enfants découvrent ce qu'est l'appui médical à cette époque, une présentation de véhicules et l'histoire du combat épique et meurtrier de La Fière. Une photo de groupe est prise devant la statue du soldat américain Iron Mike avant de partir pour Saint-Martin-de-Varreville.

Situé dans le secteur de débarquement d'Utah Beach, c'est sur cette commune qu'est érigé le Monument commémorant le débarquement de la 2ème Division blindée française en Normandie. Entre le buste du Général LECLERC et la première borne de la Voie de la Liberté qui retrace son parcours jusqu'à Strasbourg, le Général REUNGOAT nous relate les grandes lignes de cette prestigieuse unité. Un moment solennel où nous évoquons le Serment de Koufra du 2 mars 1941 ("Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg") et les Français engagés. Nous pensons au Vicomtois Eugène FOUTEL qui débarqua ici le 1er août 1944 et au Pleudihennais Edmond PLAYOUST, maire de Pleudihen de 1977 à 1989, ainsi qu'à tous ceux qui ont rejoint cette unité

Marie-Christine PINARD, Maire de Saint-Hélen, de la libération. Une pensée chaleureuse particulière pour Marcel LELIEVRE, âgé aujourd'hui de 95 ans et qui n'en a que 17 lorsqu'il rejoint la 2^{ème} D.B. en août 1944 pour un périple qui l'emmènera de la Libération de Paris jusqu'à celle du camp de Dachau. Après un dépôt de gerbe effectué par des enfants des 7 écoles, c'est tous ensemble que nous entonnons une chaleureuse Marseillaise. Un moment de vive émotion qui marque la clôture de cette journée. Après une petite session de divertissement sur la plage, nous reprenons la direction de la Bretagne. En complément, chaque enfant recevra un guide Michelin spécial "VOIE de la 2ème D.B." et un livret 9/11 ans de l'AIRBORNE MUSEUM.

Cette journée fut intense pour les enfants. Nous savions le programme dense mais nous espérions que la richesse des acteurs présents parviendrait à les captiver. Quelle satisfaction et quelle fierté de constater que cela aura été le cas ! Avec plusieurs moments symboliques : l'écoute attentive durant 1h30 de Dames dont la voie demeurait douce ou encore le respect témoigné devant le Monument de la 2ème DB au moment de rendre hommage aux combattants. Nous remercions le Général REUNGOAT et INSTANT MEMORY, tous les intervenants qui ont enrichi cette journée, les enseignants et accompagnants qui en ont facilité le déroulement et, enfin, les enfants qui nous ont fait honneur. En profitant pleinement de ces moments, ils ont aussi donné une image digne et respectueuse de nos communes.



Alain BROMBIN, Maire de la Vicomté/Rance



...Petit coin nature...

Le coucou ou "L'intrus gris et son étrange comportement"

Depuis la mi-avril, ce chant typique du coucou nous annonce le printemps.



On l'entend mais on ne l'aperçoit que très rarement. De taille moyenne à celle d'une tourterelle, sa silhouette est caractéristique par des ailes pointues, aux battements courts, sa queue longue et très étroite. Furtif, toujours pressé, il engendre une confusion de reconnaissance avec l'épervier ou le faucon crécelles tant par sa couleur grise pour le mâle, rouille pour la femelle et de même taille et profil. Son cri ou chant très caractéristique d'Hubert Lepère... "coucou...coucou" est l'appel du mâle

Cet article nature est publié en souvenir

Le coucou gris d'Europe

pond dans le nid de

petits passereaux : il

jette un œuf de son

hôte et le remplace...

qui revient des pays lointains d'Afrique tropicale ou méridionale. Sa femelle ne le rejoindra qu'une dizaine de jours plus tard et son cri différent ne retient pas notre

attention ressemblant plutôt à celui du pic vert. Aucun couple ne se forme à la différence des autres espèces d'oiseaux et la copulation ne se fait qu'au hasard des rencontres.

Après avait choisi son aire de nidification, le coucou y revient des années de suite.

On le rencontre principalement dans les forêts et bosquets mais aussi dans les grands parcs boisés et en bordure des haies bocagères. La femelle volette par petite saccade à la recherche des nids de petits oiseaux chanteurs tels rougegorge, troglodyte, pinson voire merle et dès gu'elle découvre celui qui lui convient commence à faire le ménage en détruisant les œufs qui s'y trouvent déjà pour y déposer le sien et, fait extraordinaire de la même couleur que son hôte.

De mai à juillet, elle en pondra de 15 à 20 dans autant de nids différents et de couleurs en comparaison des œufs détruits. Avec tous les aléas de la nature, 30 % de cette production environ arrivera à terme et pourra ainsi maintenir l'espèce.

Le jeune coucou naîtra au douzième jour

et aussitôt né, la peau complètement nue, sans duvet ni plumes, il aura un effet allergique et très sensible du dos lors des quatre premiers jours de son existence. Il réagira à tout corps étranger dans le nid et fera à son tour le ménage en éjectant tous les œufs ou autres petits qui auraient pu y éclore.

Enfin resté seul, le jeune coucou jouit de tous les soins et de toute la nourriture apportés par ses parents adoptifs. Le petit nid dont il doit s'accommoder est vite rempli par une grosse boule grise et hirsute. Il devient un vrai monstre par rapport à ses parents nourriciers.

Ceux ci infatigables le feront croître rapidement en lui enfournant sans cesse de

grosses bouchées savoureuses dans un gosier béant (graines, insectes...) et même leur propre tête disparaît au fond de son bec insatiable.

Cet ogre, après trois semaines de relais incessants, au bord de l'épuisement de ses pauvres parents adoptifs, va devenir après avoir été une grosse pelote informe un joli coucou qui ne tient plus dans le nid. Il va commencer sa vie d'adulte indépendant en s'installant quelques jours dans les alentours pour encore et encore profiter des parents qui malgré eux vont continuer à essayer de rassasier sa gourmandise insatiable puis enfin disparaître sans remords ni reconnaissance pour préparer sa future migration du mois de juillet vers des contrées chaudes de l'Afrique.

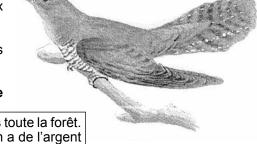
Ce coucou parasite que l'on aime entendre vous fera réfléchir sur son étrange comportement et malgré son mode de reproduction qui nous paraît cruel doit garder sa place dans nos forêts. Sa protection est capitale quand on sait qu'il est le

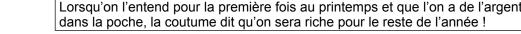
seul oiseau insectivore robuste capable d'endiquer la chenille processionnaire du pin dont il raffole (insecte velu et indigeste pour les autres espèces d'oiseaux provocant la mort des arbres qu'il agresse).

Notre fameux coucou est donc salutaire pour la sauvegarde de nos pinèdes. Nous devons le protéger ne serait-ce aussi que pour le bonheur qu'il nous procure par son chant à l'annonce du printemps.



Le coucou : Il arrive dès le mois d'avril, et son chant résonne dans toute la forêt. Lorsqu'on l'entend pour la première fois au printemps et que l'on a de l'argent





Les informations cultures et loisirs sont publiées sous réserve de modifications de dernière minute par les organisateurs. Directeur de la publication : Marie-Christine Pinard

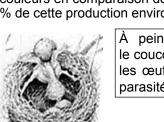
Rédaction : Secrétaires de Mairie et Membres de la Commission Communication

Conception: Pépito-Créations - 06 67 47 35 44 • pepito-crea@orange.fr.

Impression: Impri'Media Bretagne • ZA - Impasse de la Rabine Verte • 22100 St-Samson-sur-Rance • 02 96 39 23 50







À peine éclos, le coucou éjecte les œufs du nid parasité.



par le sien.